



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Nomination de M. Thomas Jolly à la présidence de la commission du FAJV

Question écrite n° 7963

Texte de la question

Mme Caroline Colombier interroge Mme la ministre de la culture sur la nomination de M. Thomas Jolly à la présidence de la commission du Fonds d'aide au jeu vidéo (FAJV), placé sous l'égide du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Cette désignation, intervenue sans communication sur les critères retenus, surprend au regard du profil de M. Jolly, principalement reconnu pour son activité dans le domaine théâtral et artistique, sans expertise professionnelle identifiée dans le secteur du jeu vidéo, qui constitue pourtant une filière culturelle et industrielle stratégique. Dans un contexte de vigilance budgétaire et d'exigence de transparence dans la gouvernance des fonds publics, elle souhaite connaître les raisons ayant conduit à cette nomination, le processus de sélection mis en œuvre, le coût de fonctionnement de cette commission, ainsi que les résultats concrets du FAJV depuis sa création. Elle demande également si une évaluation de son utilité est prévue et si le Gouvernement envisage, le cas échéant, sa réorganisation ou sa suppression.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Colombier](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7963

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5661